

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base

Description de la fonction

Chargé de cours, à titre accessoire, pour la thématique relative aux procédures réglementaires et légales d'une **ivresse publique**

Grade minimum requis pour la fonction : inspecteur de police

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation.

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier.

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be

Compétences techniques

- Maîtriser l'Arrêté-Loi du 14/11/1939 relatif à la répression de l'ivresse
- Maîtriser la Loi du 28/12/1938 sur le débit de boissons spiritueuses et loi sur la patente
- Maîtriser la Loi sur la détention préventive
- Décrire, expliquer et justifier l'intervention à l'encontre d'une personne en état d'ivresse
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes

Prérequis :

Occuper une fonction au sein de laquelle le chargé de cours est amené à appliquer les principes réglementaires et légaux applicables à une intervention en matière d'ivresse publique

Occuper de préférence un emploi au sein d'un service intervention ou en avoir occupé un dans les 3 dernières années.

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : Fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : Uniquement via le lien suivant : <https://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : le 14 septembre 2018

Date limite : le 30 septembre 2018